

CHAPITRE III : LES DROITS DE L'HOMME

Titre VI: Le droit à la naissance et à la vie

Objectifs spécifiques : Je dois être capable de

- comprendre le droit de naître de l'enfant ;
- avoir le sens de la responsabilité (rôle de future mère)
- comprendre le devoir de l'enfant né sain et moral

Activité 1 : Observation

Sur les images, je vois :

Image 1 = une femme enceinte (vehivavy bevohoka)	Image 2 = un bébé qui vient de naître (zaza menavava)	Image 3 = une femme qui allaite son bébé (vehivavy mampinono)
---	--	--

Activité 2 : Interprétation

Je relie par des flèches

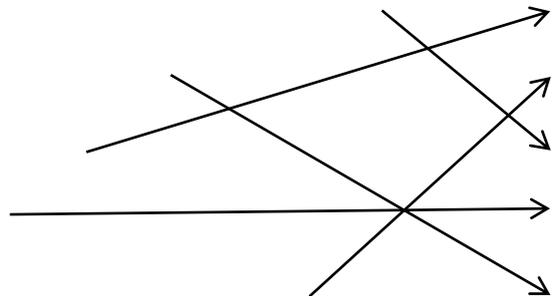
Le gamète mâle et le gamète femelle se rencontrent dans le ventre de la femme Accouchement

Le bébé se développe dans le ventre de sa mère pendant 9 mois Croissance

A la fin de la grossesse, le bébé sort du ventre de sa mère Fécondation

A sa naissance, le bébé se nourrit du lait de sa mère Allaitement

Le bébé grandit et devient un enfant, puis un adolescent et enfin un adulte Grossesse



Activité 3 : Analyse

- Je complète les pointillés:

Un bébé dans le ventre de sa mère a le droit **de naître**. Parfois, certaines filles ne veulent pas avoir d'enfant, alors elles choisissent l'**avortement**. Or, cette pratique est normalement punie par la loi car c'est une autre forme de **meurtre**. Au contraire, chaque fille ou femme enceinte a des **responsabilités** envers l'enfant qu'elle porte dans son ventre. Elle doit laisser son bébé **vivre** et elle doit le **nourrir**.

- J'essaie de donner la définition des mots suivants :
 - L'avortement volontaire est une opération qui consiste à interrompre la grossesse. Le bébé, extirpé (voangotra) du ventre de sa mère, meurt avant sa naissance.
 - La naissance est la mise au monde du bébé à la fin de la grossesse

Activité 4 : Formulation des hypothèses

Je réponds par Vrai ou Faux

	Vrai	Faux
Pour fonder une famille, un homme et une femme se marient (mivady) et ont des enfants	X	
L'avortement n'est pas considéré comme un meurtre		X
Il faut que les enfants naissent pour assurer l'existence des générations futures (taranaka faramandimby)	X	
Un bébé dans le ventre de sa mère n'a pas de droit comme les grandes personnes		X
Toutes les filles doivent devenir des mères de famille responsables plus tard	X	

Activité 5: Réinvestissement

FORMALISATION / RESTRUCTURATION / SYNTHÈSE

Le droit à la vie est un droit universellement reconnu pour tous les êtres humains. Pour les enfants, le droit à la vie, c'est la chance de pouvoir vivre sa vie d'enfant et avoir la possibilité de grandir, se développer et devenir adulte. Le droit à la vie signifie aussi le droit de ne pas être tué. C'est l'interdiction formelle (fandaràna) de causer intentionnellement (fanahy iniana) la mort d'un enfant, même s'il est encore dans le ventre de sa mère. Ce droit implique que les pays doivent protéger efficacement la vie des bébés afin de lutter et de condamner l'avortement volontaire.

